

Mail information suite inscription : Compétiteurs

Bonjour,

Vous avez procédé à l'inscription de votre/vos enfant(s) dans un groupe compétition.

Afin de finaliser son/leur inscription, nous vous invitons à venir compléter le dossier lors de l'une des permanences qui auront lieu au **gymnase Schweitzer**, aux dates et horaires suivants :

- **Mercredi 2 septembre 2026** : de 18 h 00 à 20 h 00
- **Vendredi 4 septembre 2026** : de 18 h 00 à 20 h 00
- **Dimanche 6 septembre 2026** : de 10 h 00 à 17 h 00, à l'occasion du **Forum des associations culturelles et sportives (Broc'Sport)**
- **Mercredi 9 septembre 2026** : de 18 h 00 à 20 h 00
- **Vendredi 11 septembre 2026** : de 18 h 00 à 20 h 00
- **Lundi 14 septembre 2026** : de 18 h 00 à 20 h 00
- **Mercredi 16 septembre 2026** : de 18 h 00 à 20 h 00
- **Vendredi 18 septembre de 18h à 20h (sous réserve de la disponibilité du gymnase)**
- **Lundi 21 septembre 2026** : de 18 h 00 à 20 h 00
- **Mercredi 23 septembre 2026** : de 18 h 00 à 20 h 00
- **Vendredi 25 septembre 2026** : de 18 h 00 à 20 h 00

Documents et règlements à apporter

Pour finaliser votre inscription, nous vous demandons de nous transmettre les éléments suivants :

- **Le règlement de la cotisation**, par chèque, espèces ou carte bancaire (sur place ou en ligne selon le montant). Nous acceptons également les **Coupons Sport, Chèques-Vacances, Pass'Sport AGOSPAP et Pass'Sport du ministère des Sports**.
- Si vous bénéficiez d'une **aide du CCAS (20 % ou 70 %)** : le **bon CCAS de votre enfant**, à récupérer lors du Forum des associations.
- **Le certificat médical**, uniquement pour les groupes **Compétition Nationale / Élite**, ou si vous avez répondu « **oui** » au **questionnaire de santé**.

Si vous bénéficiez d'un Pass'Sport

Si vous possédez l'un des deux dispositifs Pass'Sport, merci de nous apporter **le code imprimé** ou de nous le transmettre par mail à l'adresse suivante : **usc.gactrampo@gmail.com**.

Pass'Sport du ministère des Sports

Le dispositif est ouvert aux :

- Jeunes de **6 à 17 ans révolus** faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à **699 €** ;
- Jeunes de **6 à 30 ans révolus** bénéficiaires de l'**AAEH** ou de l'**AAH** (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé / Allocation aux adultes handicapés) ;
- Étudiants boursiers jusqu'à **28 ans révolus**, titulaires d'une bourse attribuée avant le **15 octobre 2026**.

Les bénéficiaires recevront leur **code Pass'Sport directement par courrier électronique à la mi-septembre 2026**, à l'adresse transmise par les organismes partenaires (CAF, MSA, CROUS).

Nous vous invitons à penser à vérifier régulièrement vos **courriers indésirables**.

Si votre enfant bénéficie du Pass'Sport, nous vous demanderons une **caution de 50 €**, par chèque ou en espèces, dans l'attente de la transmission du code.

Accueil – Pass'Sport

Autorisations parentales

Vous trouverez également en pièce jointe :

- L'autorisation **parentale de prise en charge du mineur** ;
- Ainsi que, le cas échéant, l'**autorisation de départ seul du gymnase**.

Ces documents sont à nous retourner **dûment remplis et signés par les deux parents**.

Nous vous invitons à venir compléter le dossier de votre enfant dans les meilleurs délais.

La licence ne pourra être prise qu'une fois l'ensemble du dossier complété et le règlement déposé.

Cordialement,

L'équipe de l'us Creteil gym acro et trampo

usc.gactrampo@gmail.com